Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	11-8903-4	**Numéro de version:**	28.00
Date de révision:	14/08/2025	**Annule et remplace la version du :**	31/03/2025

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M(TM) ENCRE 990-05 NOIRE

Numéros d'identification de produit
75-0300-8074-3

7000004843

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Professionnel

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	CER-productstewardship@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH02 (Flamme) |SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Cyclohexanone	108-94-1	203-631-1	10 - 20
Xylène	1330-20-7	215-535-7	3 - 7
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-		400-830-7	< 0,7
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	219-207-4	< 0,5
Phosphite de triphényle	101-02-0	202-908-4	< 0,03

MENTIONS DE DANGER:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

33% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par inhalation inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	(N° CAS) 88917-22-0 (N° REACH) 01-0000015637-64	15 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Polymer de vinyle	Confidentiel	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Cyclohexanone	(N° CAS) 108-94-1 (N° CE) 203-631-1 (N° REACH) 01-2119453616-35	10 - 20	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	(N° CAS) 108-65-6 (N° CE) 203-603-9 (N° REACH) 01-2119475791-29	10 - 20	Liq. Inflamm. 3, H226 STOT SE 3, H336
RESINE ALKYDE 3261	Confidentiel	3 - 7	Substance non classée comme dangereuse
Xylène	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7 (N° REACH) 01-2119488216-32	3 - 7	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Irr. de la peau 2, H315 Nota C Tox.aspiration 1, H304 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Noir de carbone	(N° CAS) 1333-86-4 (N° CE) 215-609-9 (N° REACH) 01-2119384822-32	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
2,4-Dihydroxybenzophénone	(N° CAS) 131-56-6	0,5 - 1,5	Irr. des yeux 2, H319

	(N° CE) 205-029-4		Tox. aquatique chronique 2, H411
Éthylbenzène	(N° CAS) 100-41-4 (N° CE) 202-849-4	0,5 - 1,5	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 4, H332 Tox.aspiration 1, H304 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	(N° CE) 400-830-7	< 0,7	Sens. de la peau 1A, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	(N° CAS) 52829-07-9 (N° CE) 258-207-9	< 0,6	Tox. aigüe 3, H331 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361f Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	(N° CAS) 2386-87-0 (N° CE) 219-207-4	< 0,5	Skin Sens. 1B, H317 Muta. 2, H341 STOT RE 2, H373
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	(N° CAS) 136-53-8 (N° CE) 205-251-1	< 0,2	Repr. 1B, H360D Nota 12,X Irr. des yeux 2, H319 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	(N° CAS) 136-51-6 (N° CE) 205-249-0	< 0,2	Repr. 1B, H360D Nota 12,X Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318
Acide phosphonique, ester diphenyle	(N° CAS) 4712-55-4 (N° CE) 225-202-8	< 0,2	Tox. aigüe 4, H302 Aquatique aigüe 1, H400,M=1
Phosphite de triphényle	(N° CAS) 101-02-0 (N° CE) 202-908-4	< 0,03	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Tox. aigüe 4, H302 Sens. de la peau 1A, H317 STOT RE 2, H373

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	**Identifiant(s)**	**Limites de concentration spécifique**
Phosphite de triphényle	(N° CAS) 101-02-0 (N° CE) 202-908-4	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Hydrocarbures	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Chlorure d'hydrogène	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l’écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne

pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Éthylbenzène	100-41-4	OELs Belgique	VLEP(8 heures) 87 mg/m3(20 ppm); VLCT (15 min):551 mg/m3(125 ppm)	la peau
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	OELs Belgique	VLEP (8 h):275 mg/m3(50 ppm);VLCT(15 min.):550 mg/m3(100 ppm)	la peau
Cyclohexanone	108-94-1	OELs Belgique	VLEP (8 h):40.8 mg/m3(10 ppm);VLCT(15 min.):81.6 mg/m3(20 ppm)	la peau
Xylène	1330-20-7	OELs Belgique	VLEP(8 h):221 mg/m3(50 ppm);VLCT(15 min.):442 mg/m3(100 ppm)	la peau
Noir de carbone	1333-86-4	OELs Belgique	VLEP (8h): 3mg/m3	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	796 mg/kg bw/d
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	275 mg/m3
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	550 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Sol agricole	0,29 mg/kg d.w.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Eau	0,635 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Sédiments de l'eau	3,29 mg/kg d.w.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Rejets intermittants dans l'eau	6,35 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Eau de mer	0,0635 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Sédiments de l'eau de mer	0,329 mg/kg d.w.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Usine de traitement des eaux d'égout	100 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Liquide
Couleur	Noir
Odeur	Modérée de solvant
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=138,3 °C
Inflammabilité	Liquide inflammable: Cat. 3
Limites d'inflammabilité (LEL)	1 %
Limites d'inflammabilité (UEL)	12,75 %
Point d'éclair:	42,8 °C [*Méthode de test:*Tagliabue Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	1 340 mm²/s
Hydrosolubilité	*Pas de données de tests disponibles.*
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	<=895,9 Pa [@ 20 °C]
Densité	0,97 g/ml [@ 20 °C]
Densité relative	0,97 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	>=3,4 [*Réf. Standard :*Air=1]
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	<=1 [*Réf. Standard :*BUOAC=1]
Teneur en matières volatiles:	65 - 80 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Peut être nocif en cas d'inhalation. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:
Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres

anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >20 - =50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Cyclohexanone	Cutané	Lapin	LD50 >794, <3160 mg/kg
Cyclohexanone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 6,2 mg/l
Cyclohexanone	Ingestion	Rat	LD50 1 296 mg/kg
Polymer de vinyle	Cutané	Lapin	LD50 > 8 000 mg/kg
Polymer de vinyle	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 28,8 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Rat	LD50 8 532 mg/kg
RESINE ALKYDE 3261	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
RESINE ALKYDE 3261	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Xylène	Cutané	Lapin	LD50 > 4 200 mg/kg
Xylène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 29 mg/l
Xylène	Ingestion	Rat	LD50 3 523 mg/kg
Noir de carbone	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Éthylbenzène	Cutané	Lapin	LD50 15 433 mg/kg
Éthylbenzène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 17,4 mg/l
Éthylbenzène	Ingestion	Rat	LD50 4 769 mg/kg
2,4-Dihydroxybenzophénone	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
2,4-Dihydroxybenzophénone	Ingestion	Rat	LD50 8 600 mg/kg
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,8 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cutané	Rat	LD50 > 3 170 mg/kg
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,5 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Rat	LD50 3 700 mg/kg
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,19 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Ingestion	Rat	LD50 5 000 mg/kg
Acide phosphonique, ester diphenyle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide phosphonique, ester diphenyle	Ingestion	Rat	LD50 600 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 1,2 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Ingestion	Rat	LD50 >300, <2000 mg/kg
Phosphite de triphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Phosphite de triphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 1,7 mg/l
Phosphite de triphényle	Ingestion	Rat	LD50 1 590 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Lapin	Aucune irritation significative
Cyclohexanone	Lapin	Irritant
Polymer de vinyle	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Xylène	Lapin	Moyennement irritant
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Éthylbenzène	Lapin	Moyennement irritant
2,4-Dihydroxybenzophénone	Lapin	Aucune irritation significative
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Lapin	Aucune irritation significative
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Aucune irritation significative
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Lapin	Irritation minimale.
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Lapin	Moyennement irritant
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Phosphite de triphényle	Lapin	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Lapin	Aucune irritation significative
Cyclohexanone	Données in Vitro	Corrosif
Polymer de vinyle	Jugement professionnel	Aucune irritation significative

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Lapin	Moyennement irritant
Xylène	Lapin	Moyennement irritant
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Éthylbenzène	Lapin	Irritant modéré
2,4-Dihydroxybenzophénone	Lapin	Irritant sévère
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Lapin	Aucune irritation significative
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Corrosif
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Lapin	Moyennement irritant
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Lapin	Irritant sévère
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Lapin	Corrosif
Phosphite de triphényle	Lapin	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Cochon d'Inde	Non-classifié
Cyclohexanone	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Éthylbenzène	Humain	Non-classifié
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	Non-classifié
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Phosphite de triphényle	Souris	Sensibilisant

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	In vitro	Non mutagène
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	In vivo	Non mutagène
Cyclohexanone	In vitro	Non mutagène
Cyclohexanone	In vivo	Non mutagène
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	In vitro	Non mutagène
Xylène	In vitro	Non mutagène
Xylène	In vivo	Non mutagène
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Éthylbenzène	In vivo	Non mutagène
Éthylbenzène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	In vitro	Non mutagène
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	In vivo	Non mutagène
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	In vitro	Non mutagène
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	In vitro	Non mutagène
Phosphite de triphényle	In vitro	Non mutagène
Phosphite de triphényle	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Cyclohexanone	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Xylène	Cutané	Rat	Non-cancérogène
Xylène	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Xylène	Inhalation	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Noir de carbone	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène
Éthylbenzène	Inhalation	Multiples espèces animales.	Cancérogène
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Cutané	Souris	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Cyclohexanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 4 mg/l	2 génération
Cyclohexanone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 500 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Cyclohexanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2 mg/l	2 génération
Cyclohexanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2,6 mg/l	Pendant la grossesse
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 21,6 mg/l	Pendant l'organogenès

					e
Xylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Xylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL Non disponible	Pendant l'organogenèse
Xylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pendant la grossesse
Éthylbenzène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 4,3 mg/l	avant l'accouplement et pendant la gestation
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	115 jours
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 430 mg/kg/jour	2 génération
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 130 mg/kg/jour	2 génération
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 130 mg/kg/jour	2 génération
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 125 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Composants similaires	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Composants similaires	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Ingestion	Toxique pour le développement	Composants similaires	NOAEL 100 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Composants similaires	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Composants similaires	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Ingestion	Toxique pour le développement	Composants similaires	NOAEL 100 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Phosphite de triphényle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 40 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Phosphite de triphényle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 40 mg/kg/jour	28 jours
Phosphite de triphényle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 40 mg/kg/jour	Pendant la grossesse

Lactation

Nom	Route	Organismes	Valeur
Xylène	Ingestion	Souris	Non classifié pour les effets sur ou via l'allaitement

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Cyclohexanone	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Cochon d'Inde	LOAEL 16,1 mg/l	6 heures
Cyclohexanone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	
Cyclohexanone	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Pas disponible	
Xylène	Inhalation	Système auditif	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 6,3 mg/l	8 heures
Xylène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,5 mg/l	Pas disponible
Xylène	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 250 mg/kg	Non applicable
Éthylbenzène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Éthylbenzène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Éthylbenzène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cutané	photo-irritation	Non-classifié	Souris	NOAEL Pas disponible	
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	

Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Ingestion	Foie | Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	4 semaines
Cyclohexanone	Inhalation	Foie | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | la peau | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | système immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Système respiratoire | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,5 mg/l	13 semaines
Cyclohexanone	Ingestion	système hématopoïétique | des yeux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 407 mg/kg/jour	3 Mois
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 16,2 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Système olfactif	Non-classifié	Souris	LOAEL 1,62 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	sang	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 16,2 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	44 jours
Xylène	Inhalation	Système nerveux	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,4 mg/l	4 semaines
Xylène	Inhalation	Système auditif	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 7,8 mg/l	5 jours
Xylène	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	Coeur | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | système hématopoïétique | muscles | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 3,5 mg/l	13 semaines
Xylène	Ingestion	Système auditif	Non-classifié	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	2 semaines
Xylène	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 500 mg/kg/jour	90 jours

Xylène	Ingestion	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Ingestion	Coeur | la peau | Système endocrine | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | système immunitaire | Système nerveux | Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	103 semaines
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Éthylbenzène	Inhalation	Système auditif	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,9 mg/l	13 semaines
Éthylbenzène	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	2 années
Éthylbenzène	Inhalation	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	103 semaines
Éthylbenzène	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,4 mg/l	28 jours
Éthylbenzène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 3,3 mg/l	103 semaines
Éthylbenzène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,3 mg/l	2 années
Éthylbenzène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux | muscles	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 4,2 mg/l	90 jours
Éthylbenzène	Inhalation	Coeur | système immunitaire | Système respiratoire	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 3,3 mg/l	2 années
Éthylbenzène	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 680 mg/kg/jour	6 Mois
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Foie | Système endocrine | système hématopoïétique | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	90 jours
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Coeur | la peau | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 261 mg/kg/jour	90 jours
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-	Ingestion	Système olfactif	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	91 jours

oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle			classification.			
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | la peau | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | système hématopoïétique | système immunitaire | Système nerveux | des yeux | Système respiratoire | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	91 jours
Phosphite de triphényle	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	28 jours
Phosphite de triphényle	Ingestion	système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 40 mg/kg/jour	28 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Xylène	Risque d'aspiration
Éthylbenzène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>1 000 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	111 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	1 090 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Polymer de vinyle	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour	N/A	N/A	N/A

			la classification			
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC10	>1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	134 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	370 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	>1 000 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	72 heures	ErC50	32,9 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	527 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	800 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	72 heures	ErC10	3,56 mg/l
RESINE ALKYDE 3261	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Xylène	1330-20-7	Boue activée	Estimé	3 heures	NOEC	157 mg/l
Xylène	1330-20-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	4,36 mg/l
Xylène	1330-20-7	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	2,6 mg/l
Xylène	1330-20-7	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	3,82 mg/l
Xylène	1330-20-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,44 mg/l
Xylène	1330-20-7	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,96 mg/l
Xylène	1330-20-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	56 jours	NOEC	>1,3 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>800 mg/l
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Copepod	Expérimental	48 heures	LC50	2,6 mg/l
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	3,7 mg/l
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	7,86 mg/l

2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	poisson rouge	Expérimental	28 jours	NOEC	0,48 mg/l
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Protozoaires ciliés	Expérimental	48 heures	IC50	9,14 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Boue activée	Expérimental	49 heures	EC50	130 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Atlantic Silverside	Expérimental	96 heures	LC50	5,1 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	3,6 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Crevete myside	Expérimental	96 heures	LC50	2,6 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	4,2 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,8 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,96 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	2,8 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-	400-830-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	10 mg/l

[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-						
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,78 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	4,4 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,705 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	8,58 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,188 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,23 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>100
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>2 000 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>110 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	24 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	40 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	30 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Boue activée	Produit de transformation	30 minutes	EC20	740 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Algues vertes	Produit de transformation	72 heures	ErC50	56 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Medaka	Produit de transformation	96 heures	LC50	>113 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Puce d'eau	Produit de transformation	48 heures	EC50	97 mg/l

Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Algues vertes	Produit de transformation	96 heures	ErC10	28 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Puce d'eau	Produit de transformation	21 jours	NOEC	28 mg/l
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EC50	>16 mg/l
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Medaka	Composant analogue	96 heures	LC50	>4,3 mg/l
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	0,45 mg/l
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	16 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	136-53-8	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,44 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	136-53-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,6 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	86 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>4,3 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,45 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	7,8 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	90 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301F - Manometric Respiro
Polymer de vinyle	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	87.2 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.		Déplétion du carbone organique	>100 % Suppression de carbone organique dissous COD	similaire à OCDE 302B
Cyclohexanone	108-94-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	87 %BOD/ThOD	OCDE 301C
RESINE ALKYDE 3261	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Xylène	1330-20-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	90-98 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Xylène	1330-20-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1.4 jours (t 1/2)	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Éthylbenzène	100-41-4	Expérimental	28 jours	évolution dioxyde	70-80 %	ISO 14593 Carbone

		Biodégradation		de carbone	Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	inorganique dans l'espace de tête
Éthylbenzène	100-41-4	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.26 jours (t 1/2)	
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	12-24 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Percent degraded	24 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	56.6 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	71 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	OCDE 301B - Mod. CO2
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	47 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Produit de transformation Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	99 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	84 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	136-53-8	Produit de transformation Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	83 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Phosphite de triphényle	101-02-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	84 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Phosphite de triphényle	101-02-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	6.5 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage	0.61	EC A.8 coefficient de partage

				octanol/eau		
Polymer de vinyle	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.36	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Cyclohexanone	108-94-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.86	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
RESINE ALKYDE 3261	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Xylène	1330-20-7	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	25.9	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	5.0	Catalogic™
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Modelé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.96	Episuite™
Éthylbenzène	100-41-4	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	1	
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Expérimental BCF - Poisson	21 jours	Facteur de bioaccumulation	34	OECD305-Bioconcentration
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.35	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.34	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Produit de transformation Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.7	simlaire à l'OECD 107
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Modelé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.4	Episuite™
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	136-53-8	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.7	
Phosphite de triphényle	101-02-0	Produit d'hydrolyse Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.47	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	187 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	4 l/kg	Episuite™

Cyclohexanone	108-94-1	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	39 l/kg	Episuite™
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	1 914 l/kg	Episuite™
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	780-16000 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	26 l/kg	Episuite™
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	180 l/kg	Episuite™
Phosphite de triphényle	101-02-0	Produit d'hydrolyse Mobilité dans le sol	Koc	14 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
08 03 12* Déchets d'encre contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1210	UN1210	UN1210
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENCRE D'IMPRIMERIE	ENCRE D'IMPRIMERIE	ENCRE D'IMPRIMERIE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Cyclohexanone	108-94-1	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Éthylbenzène	100-41-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Xylène	1330-20-7	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC .

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d’induire des anomalies génétiques.
H360D	Peut nuire au foetus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.
Email - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-; EC No. 400-830-7;
Nom du scénario d'exposition	Professional Screen Printing with UV Curable Coatings
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush. Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; A l'intérieur avec une ventilation générale renforcée; **Tâche : Matériau de transfert**; Durée d'utilisation: 4 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Appareil de protection respiratoire à purification d'air , demi-masque.; **Environnemental** Usine municipale d'épuration;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de

	l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle; EC No. 203-603-9; Numéro CAS 108-65-6;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle des revêtements
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush. Préparation ou mélange de matériaux solides ou liquides. Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Non nécessaire; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be